

choses faites et passées dans icelles. Vous tiendrez secrètes toutes telles matières qui seront traitées dans ses dites Assemblées, et vous ne les révélez, avant qu'elles soient publiées, qu'à ceux de qui elles doivent être connues. Et généralement, vous ferez et exécuterez bien et fidèlement toutes choses qui vous regarderont et qui seront du ressort du dit Office de Sous-Greffier des Assemblées. *Ainsi que Dieu vous soit en aide, et par le contenu de ce livre.*

W. B. LINDSAY,
Greffier Assemblée

Assermenté ce 14e jour de Juin,
devant moi,

ROBERT S. JAMESON,
Orateur du Conseil Législatif.

Mr. Lindsay s'est alors retiré.

Le Greffier de cette Chambre a alors prêté le Serment, en ces mots ;

Serment du
Greffier du
Conseil.

Vous serez vrai et fidèle, et vous porterez fidélité à notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce du Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et à ses héritiers et successeurs. Il ne viendra rien à votre connaissance qui pourrait être préjudiciable à Son Altesse, Sa Couronne, Ses Biens et Sa Dignité Royale, que vous ne vous y opposiez de tout votre pouvoir, et que vous n'en avertissiez avec toute l'expédition possible Sa Grâce, ou du moins quelqu'un de Son Conseil, de manière qu'elle puisse en être informée. Vous servirez aussi, bien et fidèlement Son Altesse dans l'Office de Greffier du Conseil Législatif du Canada, pour assister au Conseil Législatif de cette Province, faisant de vraies Minutes et Enregistrements des choses faites et passées dans icelui. Vous tiendrez secrètes toutes telles matières qui seront traitées dans son dit Conseil Législatif, et vous ne les révélez, avant qu'elles soient publiées, qu'à ceux de qui elles doivent être connues, et vous ferez et exécuterez généralement bien et vraiment toutes choses qui vous regarderont et qui seront du ressort de l'Office de Greffier du dit Conseil Législatif. *Ainsi que Dieu vous soit en aide.*

JAMES FITZGIBBON.

Assermenté ce 14e jour
de Juin, 1841.

ROBERT S. JAMESON,
Orateur.

Frederick Starr
Jarvis, nommé
Huissier, de la
Verge Noire.

L'Honorable Orateur a alors informé la Chambre, qu'il avait été émané une Commission sous le Grand Sceau en faveur de Frederick Starr Jarvis, Gentilhomme, pour être Huissier de la Verge Noire.

Ordonné, Que la Commission soit entrée sur les Journaux.

Elle est dans les mots suivants :

PROVINCE }
DU CANADA. } SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi.

A notre fidèle et affectionné sujet, Frederick
Starr Jarvis, Ecuyer,

SALUT :

SACHEZ que nous reposant sur la loyauté, Sa Commission
intégrité et capacité de vous, le dit Frederick
Starr Jarvis, nous vous avons nommé, consti-
tué et appointé, et par ces présentes, vous nom-
mons, constituons et appointons à l'office et
place de Gentilhomme Huissier de la Verge
Noire du Conseil Législatif de notre Province
du Canada, pour remplir les devoirs qui dépen-
dent du Gentilhomme Huissier de la Verge
Noire, qui assiste le Conseil Législatif de notre
dite Province, pour avoir et tenir le dit office
et place pour et durant notre Plaisir Royal,
et votre résidence en notre dite Province,
ensemble avec les droits, pouvoirs, autorités,
profits et émoluments qui appartiennent ou qui
doivent de droit appartenir à la place de Gen-
tilhomme Huissier de la Verge Noire du dit
Conseil Législatif.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos pré-
sentes Lettres Patentes, et à icelles apposer
le Grand Sceau de notre dite Province du
Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé
le Très-Honorable Charles, Baron Sydenham,
de Sydenham, dans le Comté de Kent, et de
Toronto, en Canada, un de nos Très-Hono-
rables Conseillers Privés, Gouverneur Génér-
al de l'Amérique Septentrionale Britan-
nique, et Capitaine Général et Gouverneur en
Chef dans et sur nos Provinces du Canada,
de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Bruns-
wick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-
Amiral d'icelles.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre
Ville de Kingston, en notre dite Province du
Canada, le dixième jour de Juin, et dans
l'année de Notre Seigneur mil huit cent
quarante-un, et dans la quatrième année de
notre Règne.

Par Ordre,

D. DALY,
Secrétaire.

L'Honorable Orateur a déclaré cette Cham-
bre continuée à demain, à midi, la Chambre
l'ordonnant ainsi.

Ajournement.